



FICHE PRATIQUE - ACCIDENT À MOTO

Que faire lors d'un accident pendant une sortie du club ?

 **URGENCE : 112 | SAMU : 15 |**
POLICE ou GENDARMERIE : 17 | POMPIERS : 18

1. PROTÉGER — AVANT TOUT

- Ne vous mettez pas en danger pour porter assistance.
- Sécuriser la zone : ralentir le groupe, se garer hors de la chaussée si possible.
- Mettre les équipements de sécurité adaptés et utiliser les feux de détresse / éclairage disponibles.
- Faire éloigner les personnes de la circulation et éviter tout sur-accident.
- Ne pas déplacer une personne blessée, sauf danger immédiat (incendie, circulation, etc.).

2. ALERTER — APPELER LES SECOURS

- Appeler le 112 (numéro d'urgence européen) ou le 15 / 18 / 17 selon la situation.
- Donner l'adresse ou la localisation précise : route, commune, sens de circulation, point remarquable.
- Indiquer le nombre de personnes impliquées et l'état apparent des victimes.
- Préciser les risques particuliers : circulation, carburant, incendie, obstacle sur la chaussée.
- Ne pas raccrocher avant que l'opérateur ne vous le demande.

3. SECOURIR — EN ATTENDANT LES SECOURS

- Suivre les instructions données par les secours au téléphone.
- Rassurer la victime et éviter qu'elle ne se relève ou retire son casque.
- Surveiller sa respiration et son état de conscience.
- En cas d'hémorragie importante, comprimer la plaie avec un tissu propre ou une compresse si possible.
- Ne donner ni nourriture ni boisson.

⚠ CASQUE : ne jamais retirer le casque d'un motard accidenté, sauf nécessité vitale et si les secours vous le demandent / vous y êtes formé.

4. RÔLE DU GROUPE / DES ORGANISATEURS

- Le Road Captain ou responsable de sortie coordonne le groupe et désigne si possible une personne pour appeler les secours.

- Une personne reste avec la victime, une autre sécurise l'arrivée des secours.
- Éloigner les autres motos du lieu de l'accident lorsque cela peut être fait sans danger.
- Prévenir le responsable du club dès que la situation est sécurisée.
- Ne pas commenter publiquement les circonstances de l'accident avant d'avoir des informations fiables.

5. APRÈS L'ACCIDENT

- Relever les coordonnées des témoins et, si possible, prendre des photos de la scène et des dégâts sans se mettre en danger.
- Échanger les informations avec les autres personnes impliquées : identité, assurance, immatriculation.
- Remplir un constat amiable lorsque cela est possible et approprié.
- Conserver les documents, photos et témoignages.
- Contacter son assurance et suivre ses consignes.
- Le club peut accompagner l'adhérent dans les démarches, sans se substituer aux secours, aux forces de l'ordre ou à l'assureur.

6. CHECK-LIST EXPRESS

1	Zone sécurisée / risque de sur-accident maîtrisé
2	Secours appelés — localisation transmise
3	Victime surveillée et rassurée
4	Casque laissé en place sauf nécessité / consigne adaptée
5	Témoins et informations recueillis
6	Responsable du club et assurance prévenus

7. INFORMATIONS À NOTER

Date / heure	
Lieu / route / commune	
Nombre de personnes impliquées	
Secours contactés	
Responsable club informé	

Cette fiche est un aide-mémoire et ne remplace pas les consignes des services de secours.